

ARTICLE 4

Principales incidences négatives en matière de durabilité

Columbia Threadneedle Investments EMEA tiendra compte des Principales incidences négatives (PIN) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité pour certains produits financiers qui font partie du champ d'application du Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

Nous mettrons au point notre approche des PIN conformément aux Normes techniques de réglementation (NTR) du SFDR, qui ne sont pas encore finalisées. Dans la mesure du possible, nous nous efforcerons d'analyser les facteurs PIN en appliquant les méthodologies établies dans les NTR. Nous avons l'intention d'évaluer l'incidence sur les facteurs de durabilité et d'identifier les entités affichant les expositions les plus importantes. Dans la mesure du possible, nous entendons nous concentrer avant tout sur les expositions les plus importantes vis-à-vis des entités concernées. Nos publications d'informations relatives aux PIN seront conformes aux dates de mise en œuvre correspondantes du SFDR.

Nous appliquons et prenons comme base une série de codes, normes et cadres pour mettre au point nos politiques et pratiques en matière d'engagement. Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, dont nous sommes l'un des signataires fondateurs, jouent un rôle de premier plan à cet égard.

Des informations complémentaires sur la manière dont nous assumons nos responsabilités de bonne conduite et sur nos pratiques d'engagement des actionnaires sont disponibles sur notre site Internet. Elles comprennent des renseignements sur notre approche en vertu de la directive II de l'UE sur les droits des actionnaires.